

 <p>_AGGLO_ Étampois Sud-Essonne www.caese.fr</p>	<p>Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne Extrait du Registre des délibérations du Conseil Communautaire Conseil Communautaire du 30 septembre 2024 <i>Rapporteur : Monsieur Dominique LEROUX</i></p>	<p>CA-DEL-2024- 096</p>
---	---	------------------------------------

**Concession de service public d'assainissement
Approbation du choix du concessionnaire**

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 30 septembre, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle des Fêtes à Saclas, à 19h00, sous la présidence de Monsieur Johann MITTELHAUSSER.

Nombre de conseillers en exercice : 75.

Conseillers présents physiquement : Mesdames et Messieurs Éric MEYER, Frédéricque SABOURIN-MICHEL, Patricia AMBROSIO-TADI, Johann MITTELHAUSSER, Dominique VAURY, Denis YANNOU, Nicolas ANDRÉ, Danielle BENECH, Evelyne THOUEMENT, Dominique LEROUX, Patrice KOPACZ, Michel MORICHON, Michel ROULAND, Françoise CHANCELIER (suppléante de Jean-Louis CHANDELLIER), Xavier GUIOMAR, Christian THIERRY, Thierry GUERIN, Camille BINET-DEZERT, Maryline COMMEIGNES, Gilbert DALLERAC, Elisabeth DELAGE, Mostefa GHENAÏM, Gérard HEBERT, Mathieu HILLAIRE, Dramane KEÏTA, Maxime MARCELIN, Medhi MEJERI, Tarik MEZIANE, Nathalie PABOUDJIAN, Emmanuelle ROYERE, Virginie TARTARIN, Isabelle TRAN QUOC HUNG, Yvon BOUKAYA, Daniel CIRET, Guy CROSNIER, Guy DESMURS, Jean-Pierre DUBOIS, Sylvie VASSET, Alain PERDIGEON, Alain MARTIN, Laurence BUREAU, Angéline DARDENNE, Bernard DIONNET, Sébastien DERACHE, Pierrick GARNIER, Lélia STADLER, Michaël MÉRIGOT, Carole MISSAULT, Fabien BIDAULT, Grégory COURTAS, Séverine RAMÉ, Huguette DENIS, Yves GAUCHER, Christelle DELOISON, Stéphane DEMEULEMEESTER, Jean PERTHUIS (56).

Conseillers absents / excusé(s) : Mesdames et Messieurs Franck COENNE, Fouad EL M'KHANTER, Jean-Michel JOSSO, Patrick JULISSON, Paola LEROY, Kadiatou LY, Claude MASURE, Maïram SY (8).

Conseillers ayant donné procuration : Mesdames et Messieurs Marc HERREMAN (par procuration à Stéphane DEMEULEMEESTER), Geneviève MENNELET (par procuration à Françoise CHANCELIER), Jérôme DESNOUE (par procuration à Michaël MÉRIGOT), Sana AABIBOU (par procuration à Nathalie PABOUDJIAN), Marie-Claude GIRARDEAU (par procuration à Elisabeth DELAGE), Franck MARLIN (par procuration à Johann MITTELHAUSSER), Joël NOLLEAU (par procuration à Mehdi MEJERI), Françoise PYBOT (par procuration à Gilbert DALLERAC), Valérie MAUGARD (par procuration à Sébastien DERACHE), Annie LEPAGE (par procuration à Dominique LEROUX), Yves VILLATE (par procuration à Christian THIERRY) (11).

Secrétaire de séance : Madame Virginie TARTARIN.

Le Conseil communautaire, sur le rapport de Monsieur Dominique LEROUX,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1411-1 et suivants ;

VU le Code de la Commande Publique,

VU l'arrêté préfectoral n° 2019-PREF.DRCL/263 du 30 juillet 2019 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud-Essonne,

VU la délibération CA-DEL-2024-002 du 5 février 2024 portant choix du mode de gestion assainissement pour les communes d'Angerville, d'Étampes, de Morigny Champigny, de Brières les scellés, d'Ormoy la rivière, de Châlo Saint Mars, de Saint Hilaire, de Chatignonville, de Boissy-la-Rivière, de Boissy-le-Sec, de Boutervilliers, de Mérobert, de Plessis-Saint-Benoist, de Authon-la-Plaine, de Saint-Escobille.

VU le procès-verbal de la commission de délégation de service public du 3 juin 2024,

VU le rapport de Monsieur le Président sur le choix du concessionnaire et l'économie générale du contrat,

VU le projet de contrat de concession de service public et ses annexes,

CONSIDÉRANT la garantie de continuité du service à maintenir efficacement au 1^{er} janvier 2025,

CONSIDÉRANT les négociations engagées avec les candidats SUEZ et VEOLIA, ainsi que les propositions formulées dans les offres finales du 29 juillet 2024 par suite des auditions du 12 juin 2024 et du 10 juillet 2024,

CONSIDÉRANT l'offre de SUEZ EAU France SAS plus intéressante pour des prestations techniques, une qualité de service satisfaisante ainsi qu'une offre financière très satisfaisante.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ PAR 59 VOIX POUR (Éric MEYER, Frédéricque SABOURIN-MICHEL, Patricia AMBROSIO-TADI, Johann MITTELHAUSSER, Dominique VAURY, Denis YANNOU, Nicolas ANDRÉ, Danielle BENECH, Evelyne THOUEMENT, Dominique LEROUX, Patrice KOPACZ, Michel MORICHON, Michel ROULAND, Françoise CHANCELIER (suppléante de Jean-Louis CHANDELLIER), Christian THIERRY, Thierry GUERIN, Gilbert DALLERAC, Elisabeth DELAGE, Mostefa GHENAÏM, Gérard HEBERT, Dramane KEÏTA, Medhi MEJERI, Nathalie PABOUDJIAN, Emmanuelle ROYERE, Virginie TARTARIN, Yvon BOUKAYA, Daniel CIRET, Guy CROSNIER, Guy DESMURS, Jean-Pierre DUBOIS, Sylvie VASSET, Alain PERDIGEON, Alain MARTIN, Laurence BUREAU, Angéline DARDENNE, Bernard DIONNET, Sébastien DERACHE, Pierrick GARNIER, Lélia STADLER, Michaël MÉRIGOT, Carole MISSAULT, Fabien BIDAULT, Séverine RAMÉ, Huguette DENIS, Yves GAUCHER, Christelle DELOISON, Stéphane DEMEULEMEESTER, Jean PERTHUIS, Marc HERREMAN (par procuration à Stéphane DEMEULEMEESTER), Geneviève MENNELET (par procuration à Françoise CHANCELIER), Jérôme DESNOUE (par procuration à Michaël MÉRIGOT), Sana AABIBOU (par procuration à Nathalie PABOUDJIAN), Marie-Claude GIRARDEAU (par procuration à Elisabeth DELAGE), Franck MARLIN (par procuration à Johann MITTELHAUSSER), Joël NOLLEAU (par procuration à Mehdi MEJERI), Françoise PYBOT (par procuration à Gilbert DALLERAC), Valérie MAUGARD (par procuration à Sébastien DERACHE), Annie LEPAGE (par procuration à Dominique LEROUX), Yves VILLATE (par procuration à Christian THIERRY)), **3 CONTRE** (Camille BINET-DEZERT, Maryline COMMEIGNES, Mathieu HILLAIRE), **4 ABSTENTIONS** (Xavier GUIOMAR, Maxime MARCELIN, Tarik MEZIANE, Isabelle TRAN QUOC HUNG), **1 NE PREND PAS PART AU VOTE** (Grégory COURTAS),

D'APPROUVER le choix de la société SUEZ EAU France SAS comme Concessionnaire du service public d'assainissement pour une durée de 6 ans à partir du 1^{er} janvier 2025 et au 5 mai 2025 pour la commune d'Étampes,

D'APPROUVER le projet de contrat de concession de service public d'assainissement et ses annexes,

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer le contrat de concession de service public avec la société SUEZ EAU France SAS et toutes pièces afférentes.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la CAESE, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Le Tribunal Administratif de Versailles peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Le Président de l'Agglomération de l'Étaminois Sud-Essonne est chargé d'exécuter la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits et ont signé les membres présents.



Le Président,

Johann MITTELHAUSSER

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité le...